

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2022-40 DU 22 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absent : 1
Représentée : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Mélanie COT

Procuration : Mélanie COT à Anne COURTIAL

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

MODIFICATION TARIFICATION EAU DU CIMETIERE

Madame la Maire évoque que les travaux nécessités par la mise en place d'un robinet privatif en location à usage des professionnels de Castex au niveau du cimetière sont en partis amortis.

Elle propose une modification des tarifs de mise à disposition de la convention locative. Elle propose un élargissement du tarif actuel dit saisonnier, de 2 € la semaine en été, à appliquer pour l'année entière.

Ainsi un seul tarif sera en cours que le conseil ré-évaluera en 2023 en fonction du remboursement des travaux engagés.

Madame la Maire sollicite l'autorisation auprès du Conseil de modifier la convention en fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer le coût de la mise à disposition du robinet par semaine supplémentaire à 2 euros ;
- D'autoriser Madame la Maire à modifier la convention afin d'indiquer le nouveau coût de la mise à disposition du robinet par semaine supplémentaire à 2 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

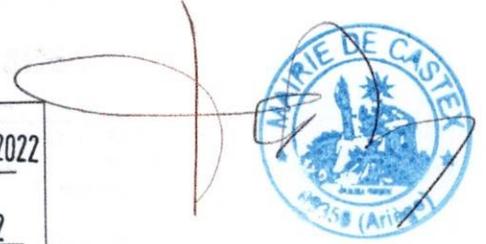
Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 009-210900841-20221022-2022_40-DE



Fait et délibéré à Castex, le 22 OCTOBRE 2022

La secrétaire de séance,
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire,
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le 25 OCT. 2022
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 OCT. 2022
Après dépôt en sous-préfecture le 25 OCT. 2022
Après publication ou notification le 25 OCT. 2022